

Commune de Pfulgriesheim



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du mercredi 3 septembre 2025**

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, M. Gérard DURINGER Adjoints au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, Mme Stéphanie MESSMER, M. Alexandre FRIESS

Absents excusés : Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, M. Sébastien DURST, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT et Mme Elodie GAST, conseillers municipaux

Madame Valérie WANKMULLER, conseillère municipale, assurera les fonctions de secrétaire de séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

Les comptes rendus des séances du 6 juin et du 4 juillet 2025 sont adoptés.

RENTREE SCOLAIRE

En l'absence de Madame Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, Monsieur le Maire développe le point d'information sur la rentrée scolaire.

Dans les écoles maternelle et élémentaire, les effectifs sont satisfaisants sur l'année 2025/2026 avec 45 enfants répartis dans les deux classes de maternelle et 85 enfants répartis dans les quatre classes de l'élémentaire.

La Directrice de l'école maternelle sera absente du 16 septembre jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint 2025 mais sera remplacée pendant toute la durée de son arrêt de travail.

Pendant l'été, des travaux de menuiserie (pose d'étagères dans le cabanon de la cour de l'école maternelle) ont été réalisés par M. Roland DIEMER dans le cadre de vacations rémunérées par la commune.

L'alarme du groupe scolaire école maternelle-périscolaire a été mise en service le 1^{er} septembre 2025, jour de la rentrée scolaire.

TRAVAUX EN COURS DANS LA RUE DE LAMPERTHEIM du 15 au 19 septembre 2025

Pour mémoire, le tronçon de la RD 64, rue de Lampertheim, sera interdit à la circulation des véhicules entre le rond-point et la sortie d'agglomération vers Lampertheim en raison des travaux de reprise de la couche de roulement de la chaussée par les services de l'entretien des RD de la Collectivité Européenne d'Alsace.

L'accès en voiture à la rue des Bleuets sera néanmoins possible par la rue de Pâques et le rond-point du 15 au 17 septembre et par la piste cyclable et le sentier des bleuets les 18 et 19 septembre 2025. Un tract informatif sera distribué aux habitants des Bleuets et par extension à ceux des rues de Lampertheim, de Pâques et du Levant. La collecte des déchets ménagers du lundi matin 15 septembre sera achevée avant le démarrage du chantier. Etant donné l'im praticabilité de la RD 64 pour la desserte de la rue des Bleuets, il est possible, à titre exceptionnel, de demander le report de la collecte sélective du vendredi 19 septembre, au vendredi 26 septembre, pour la seule rue des Bleuets voire la rue de Pâques si le chauffeur n'est pas autorisé à faire de marche arrière. Ces points seront confirmés avec Madame Lydie VANDON de la Communauté de communes du Kochersberg.

Monsieur Gérard DURINGER informe l'assemblée que la société AZ Elagage a été missionnée pour procéder à l'élagage d'un arbre le long de la RD 64 entre le 15 et le 17 septembre afin de pouvoir travailler en toute sécurité grâce à la fermeture de la RD.

TRAVAUX AU CITY STADE

Monsieur l'Adjoint au Maire Claude AFFOLTER annonce que les travaux de rénovation du city-stade sont achevés. Le nouvel éclairage LED, les agrès, la table de ping-pong et le mobilier ont été mis en place. Monsieur AFFOLTER insiste sur la nécessité de souscrire des contrats d'entretien pour assurer la sécurité des jeux, agrès nouvellement installés, au city-stade et à l'aire de jeux de la Coline, et la bonne tenue et la longévité des revêtements de sols synthétiques.

Au city-stade la clôture en panneaux métalliques délimitant le terrain en deux zones (terrain de tennis et terrain du city) a été supprimée. Ce nouvel espace de jeux a pu être utilisé à bon escient pendant le stage de football organisé par l'ASP du 25 au 29 août derniers. Au printemps 2026, le filet du terrain de tennis et les deux poteaux pourront être remis en place. Il est par ailleurs envisagé de procéder au remplacement du filet.

Avant de clôturer ce point relatif aux nouveaux équipements sportifs dans la commune, Monsieur AFFOLTER estime qu'il faudrait renforcer l'éclairage extérieur du terrain d'entraînement du stade municipal. Les deux projecteurs situés de part et d'autre n'assurent qu'une couverture lumineuse médiocre. Pour l'instant, aucune décision n'est prise sur ce point.

Règlement intérieur du city-stade

Le règlement actuel affiché sur site date du 1^{er} décembre 2011. Suite à l'installation d'agrès de sport, il convient de rajouter une clause concernant l'absence de responsabilité de la commune en cas d'accident ou de blessure consécutive à l'utilisation inappropriée des agrès de fitness. Le projet de règlement revu et corrigé est adopté par délibération en vue de sa publication au 1^{er} octobre 2025.

Il est proposé de rajouter une information sur la localisation du défibrillateur le plus proche qui se trouve sur la façade Nord du bâtiment salle des fêtes vis-à-vis du parking.

MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU CLUB HOUSE

Ce point a déjà été abordé en détail dans le compte-rendu du 6 juin 2025. A la demande du Maire, le chiffrage d'avant-projet de 199 200 € TTC présenté en séance du 6 juin 2025 a été réévalué à 226 800 € TTC. Après renseignements pris auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, le lot photovoltaïque estimé à 82 800 € TTC n'est pas subventionné par le Fonds communal Alsace. Seuls les travaux de renforcement de la charpente, d'isolation thermique, de couverture-zinguerie, de plâtrerie et de ravalement complet des façades à réaliser sur le bâtiment communal Club House sont éligibles à une aide financière de 37 % à calculer sur le coût HT des travaux. Dans cette optique, le réajustement du coût des travaux à 120 000 € HT, soit 144 000 € TTC, permettra d'atteindre le plafond des dépenses subventionnables pour toucher le solde de l'aide cumulée de 100 000 € dans le cadre du contrat 2022-2025 au titre du Fonds communal Alsace. Le conseil municipal valide ce point par délibération pour demander une aide financière à la CEA au titre du Fonds communal Alsace pour les travaux à réaliser au Club House estimés à 120 000 € HT soit 144 000 € TTC.

CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DU RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT HORS AGGLOMERATION AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Le Maire présente le projet de convention à signer entre la commune de Pfulgriesheim et la Collectivité Européenne d'Alsace qui concerne l'entretien de la voie verte, hors agglomération, longeant la RD64 vers Lampertheim. Pour rappel, l'entretien des aménagements cyclables en agglomération relève de la commune. Hors agglomération, la Collectivité Européenne d'Alsace assure l'entretien des itinéraires cyclables qui sont situés sur le domaine de ses RD. Etant donné que la voie verte, hors agglomération, se trouve sur une emprise communale, la commune devrait en principe en assurer l'entretien. Par voie de convention, la CEA propose d'attribuer une aide financière annuelle de 516 € à la commune pour l'entretien de ce tronçon de voie verte à condition que la demande soit présentée au plus tard au 1^{er} juin de l'année N-1. Une aide financière pour des travaux d'entretien lourds pourra être accordée à raison d'une demande tous les 20 ans à hauteur de 75 % du coût des travaux et plafonnée à 30 000 €/km, soit la somme maximale de 12 900 €. Le conseil municipal valide ce point par délibération et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la CEA.

AMENAGEMENT FONCIER : TRAVAUX DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE SUITE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG (ACOS)

Dans le cadre de l'aménagement foncier lié à la construction de l'ACOS, la Collectivité Européenne d'Alsace dispose d'une enveloppe budgétaire de plus de 60 000 € TTC pour des dépenses de renaturation du ban communal de Pfulgriesheim (mise en place de bandes enherbées, de haies, restauration de la végétation le long des rives du Leisbach, de prairies, de vergers et d'arbres). Ces aménagements sont à mettre en œuvre dans les 18 mois sur les futurs terrains à réattribuer à la commune après la publication des nouveaux plans parcellaires issus de l'aménagement foncier. A ce stade, une réunion de travail devra être programmée avec les agriculteurs et les services de la CEA pour définir les variétés d'arbres, d'arbres fruitiers et de haies à planter.

En parallèle, le Maire présente le dispositif de la CEA relatif au financement de plants d'arbres fruitiers à hautes tiges pour les années 2025 à 2027. Le principe repose sur la prise en charge financière par la CEA de 80 % du coût des arbres, le reliquat de 20 % étant acquitté par les propriétaires qui désirent replanter des arbres sur des parcelles agricoles faisant partie du périmètre de l'aménagement foncier. Concrètement, la commune centralise les demandes, transmet la commande groupée à la CEA et s'approvisionne auprès du pépiniériste de son choix. La facture est payée par la commune à hauteur de 80 % de son coût et fait l'objet d'un remboursement par la CEA. Ce dispositif est susceptible d'intéresser les propriétaires de terres agricoles après la publication du nouveau plan parcellaire issu de l'aménagement foncier, d'ici un an. Une consultation sera faite à ce moment-là pour regrouper l'ensemble des demandes en vue de la plantation d'arbres fruitiers sur le ban communal.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES AVEC LES ASSOCIATIONS TEMPS LIBRE ET PFULGRIESHEIM LOISIRS

Pour mémoire, depuis le 1^{er} septembre 2024, l'utilisation de la salle des fêtes ou d'une salle communale pour des cours collectifs payants organisés par les associations locales entraîne une contrepartie financière de 2 €/heure pour la commune. Au cours de l'été 2025, la participation financière a été recouvrée dans le cadre de l'occupation de la salle des fêtes par les associations Temps Libre (cours de danse) et Pfugriesheim Loisirs (cours de gymnastique) pendant l'année scolaire 2024/2025. En l'absence de toute mention de clause de tacite reconduction, il convient de délibérer à nouveau pour autoriser le Maire à renouveler ces conventions pour les années scolaires 2025/2026 et les suivantes. Ce point est validé par délibération prise à l'unanimité. La convention se renouvellera par tacite reconduction tant que la participation financière à 2 €/heure restera inchangée et qu'aucun changement significatif dans le mode d'utilisation de la salle des fêtes n'interviendra d'une année scolaire à l'autre.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE ASSOCIATIF « KASSE HIESEL »

Il est délibéré dans les mêmes conditions (tacite reconduction annuelle et versement d'une participation financière de 2 €/heure), pour renouveler au 1^{er} janvier 2026 la convention de mise à disposition de l'espace associatif au 1 rue d'Offenheim avec Madame Marie-Hélène COURTIN qui y organise ponctuellement des ateliers de yoga à titre professionnel.

SUBVENTIONS GRAND ANNIVERSAIRE

Dans le cadre d'un grand anniversaire, deux personnes ont fait le choix de renoncer à recevoir le traditionnel panier garni offert par la commune. Elles ont demandé à la commune de bien vouloir faire un don de 75 € par virement à la Paroisse protestante et à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Souffel. Le conseil municipal décide de formaliser ces demandes par une délibération prise à l'unanimité.

DIVERS

Exercice de gestion de crise dans le cadre du Plan communal de Sauvegarde

Il a été convenu de programmer un exercice de simulation de gestion de crise avec M. FREY de l'association EGEE qui aide la commune dans la démarche d'élaboration de son Plan communal de Sauvegarde. RDV est donné à tous les membres du PCC (poste de commandement communal), titulaires et suppléants le samedi 11 octobre 2025 à 9 h 30. Dans cette optique, il y a lieu de faire l'acquisition d'un petit matériel (gilets fluorescents) et de s'assurer du bon fonctionnement de la sirène de la Mairie.

Jury de fleurissement

compte-rendu de la visite de contrôle de la 1^{ère} fleur du 16 juillet 2025

Lors de la visite de contrôle, le jury a été accueilli par M. Bertrand MEYER, Vice-Président du SIVOM-la-Souffel et la secrétaire de Mairie. Le label 1^{ère} fleur décerné à la commune depuis 2011 est maintenu pour les 3 prochaines années. Toutefois des conseils et des pistes d'amélioration ont été donnés en vue la prochaine visite de contrôle en 2028 :

- soigner le fleurissement des bacs du cimetière,
- homogénéiser le fleurissement de la Place de la Mairie,
- remettre en service la pompe à eau du puits de la Mairie.

Le Maire félicite l'ensemble des intervenants, M. l'Adjoint au Maire Gérard DURINGER et les agents du SIVOM, qui veillent à la qualité du fleurissement et à leur entretien tout au long de l'année.

Messti des 27 et 28 septembre 2025

Organisé par la société de musique Harmonie Concordia de Pfulgriesheim, le messti de Pfulgriesheim aura lieu comme chaque le 4^e week-end de septembre dans les rues du village.

Visite de l'Assemblée Nationale mercredi 12 novembre 2025

Le Maire informe l'assemblée qu'il a entrepris une démarche auprès de Madame Françoise BUFFET, Député de la 4^e circonscription du Bas-Rhin, pour réserver un créneau de visite de l'Assemblée Nationale à Paris pour le conseil municipal. La visite prévue le mercredi 12 novembre 2025 à 17 h pourrait se faire dans le cadre d'un déplacement aller-retour en train TGV au départ de Strasbourg, arrivée Paris-Est dans la même journée. Le conseil municipal donne un accord de principe pour cette visite qui sera confirmée à l'attachée parlementaire de Mme BUFFET. Un mail d'information sera transmis aux conseillers municipaux absents ce soir afin qu'ils se déterminent rapidement.

Elections municipales de 2026

Le décret du 28 août 2025 a fixé les dates des élections municipales les dimanches 15 et 22 mars 2025.

Repas de Noël des ainés du dimanche 7 décembre 2025

Le Maire va demander une proposition de menus à la Ferme de Louise à Hohengoeft.

TOUR DE TABLE

Monsieur Claude AFFOLTER informe que l'arbre tombé en travers de la rue des Acacias a été enlevé. Monsieur DURINGER va contacter la propriétaire du 7a rue d'Offenheim pour obtenir l'autorisation de couper les branches des sapins qui débordent sur la rue.

Monsieur Alexandre FRIESS demande que les potelets dans la rue de la Colline soient enlevés. Monsieur Bertrand MEYER s'en chargera avec les agents du SIVOM.

Fin des débats à 22 h 50.

Les dates des prochaines séances du conseil municipal sont fixées les vendredis 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2025 à 20 h.